

CONTRADICTIONS ...

MédiaChartres soutien le monde médical

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



Dans le dernier magazine édité par la Mairie de Chartres N° 230 du mois de Mai 2023, il est possible de lire dans l'édito (page 3) une phrase du Maire, qui interroge MédiaChartres, par le sens des contradictions qu'elle souligne ?

CHARTRES
VOTRE VILLE
#230 MAI 2023 | chartres.fr



EDITO

The screenshot shows a web page with a light gray background. At the top center, the word 'EDITO' is displayed in a bold, black, sans-serif font. Below this, there is a small portrait of a man with a beard and short hair, wearing a dark suit jacket over a light-colored shirt. To the right of the portrait, the text 'L'urbanisme, l'une des clés de la Ville apaisée' is written in a blue, bold, sans-serif font. Below this title, there is a large amount of dense, small black text that is mostly illegible due to its size. The overall layout is clean and professional, typical of a municipal website's news section.

<https://www.chartres.fr/magazine-votre-ville/>

Il est donc possible de lire, ceci : » **Pas question d'un nouveau mur de logement en continu** » ... vraiment ! Et pourtant, voici le résultat d'une promotion immobilière en cours d'achèvement, entre la **Porte Guillaume** et la **Porte Morard**, un véritable mur de 800 mètres de béton !





©

[MédiaChartres](#)

Illustrations contradictoires (en images), des affirmations du **Maire de Chartres** (CQFD)

À défaut de « **mur de logements** » évoqué par l'élu, il serait plus logique de parler de « **touche-touche** » et « **d'empilements** » sur 800 mètres, dans la perspective visuelle d'un gros cube de Légo ou de bouillon !





MédiaChartres, à souvent des problèmes de compréhensions (...), quant il s'agit d'évoquer l'urbanisme de **Chartres** !



Karine Relin

CONGRATULATIONS !

MédiaChartres soutien le monde médical



– L'adjoint et directeur de la PM (police municipale) de Chartres, est revenu sur le bilan 2022, mais pour MédiaChartres, le compte n'y est pas ...



https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000-actualites/richard-lizurey-adjoint-au-maire-de-chartres-dresse-le-bilan-2022-de-l-activite-de-la-police-municipale-evoluer-avec-les-besoins-des-citoyens_14306028/

Exemples: Le hasard (et la chance) ont souvent conduit MédiaChartres, à être au bon endroit au bon moment !

-Mairie-



– Curieusement, il semble que **les véhicules de la Ville, de Chartres Métropole, et d'autres (...),** soit « **dispensés** » de respecter les bases du code de la route, en bénéficiant d'une très large « **tolérance** » et d'une incomparable « **mansuétude** » de la part des forces de l'ordre ?

Mais, comment faire respecter la loi, sans devenir un mauvais sujet pour celui qui signe votre chèque de fin de mois ? (cruel dilemme).

-Non, car en pratique, cela s'appelle juste (encore et toujours) ... un « **conflit d'intérêt** » !

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315/>

Exemples: (suite)

Place St Pierre-

-



Et le même triste scénario, du « **bon exemple** » se répète inlassablement **tous les jours** !

MédiaChartres, dispose d'un impressionnant « **catalogue** » d'exemples photos, prisent sur plusieurs années.

Alors certes, si d'après la loi (quand ça l'arrange), une photo n'est pas une preuve, **plus de 5000** peuvent

peut-être commencer à êtres un bon début et faire réfléchir sur certains comportements ?



Des habitudes à revoir et à corriger, Monsieur le Directeur, pour pouvoir prétendre en 2024, postuler au palmarès du bon comportement du policier municipal.

-Blv Chasles- (tjs)

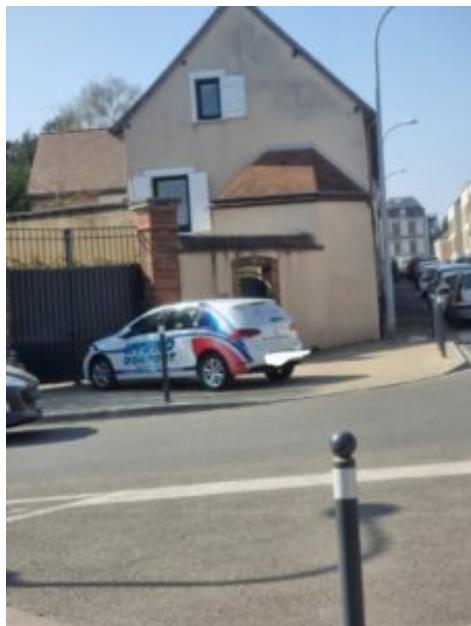
Médiathèque-

-Trottoir

-Rue du 14 Juillet-



de beaux exemples ... !



MédiaChartres

Alexandra Simoni

V.I.P (?)

MédiaChartres soutien le monde médical



Au regard de la loi, un abus arbitraire d'autorité est répréhensible, **MédiaChartres** revient sur « **certaines libertés** » prises par le « **Gotha V.I.P local** » !

– En droit, une décision est considérée comme arbitraire **si elle n'a pas de base rationnelle ou de justification**, ou si elle est fondée sur une préférence personnelle ou un caprice plutôt que sur des principes ou des règles établis. Une décision devient «**arbitraire**» et «**injuste**» quand elle n'est pas conforme aux exigences de la raison ou d'une morale dénuée de pertinence.



Faut t'il renvoyer le **Maire de Chartres**, aux révisions de bases du comportement en société et du droit élémentaire ?

Côté comportement, et concernant ce dernier, il devient de plus en plus **autocratique, hors compréhension et sans limite** [...]

Illustration de la perte du sens commun, au profit d'une



vision toute personnelle: — Le parking « Gare-Colisée », qui devait théoriquement ouvrir le 16/01/2023 et qui n'a finalement été ouvert au public, que le 06/04/2023 (?) Au Conseil municipal de Chartres du Jeudi 09/03/2023, il a été décidé d'attribuer pour 5 ans, 150 places à la SNCF (suite des tractations de couloir). Une « convention » qui va couter 213.600 € par an à **Chartres Aménagement** Société satellite de la **Mairie**, qui est dirigée par ... **Franck Masselus, conseiller municipal (adjoint aux**

finances) de la Mairie et PDG de Chartres A



La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique définit le **conflit d'intérêts** comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » (Art. 2, I°).

<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr/publication-guide-pratique-sur-prevention-des-conflits-dinterets-dans-lentreprise>

https://www.seban-associes.avocat.fr/les-apports-de-la-loi-3ds-en-matiere-de-conflits-dinterets/#_ftnref6



Est-il normal que, la collectivité paie à la place de Q-Park ? **question** qui devrait en toute logique, et à coup sûr, attirer l'attention du **PNF** (Parquet National Financier).

MédiaChartres à surpris une pratique, qui s'inscrit également dans la rubrique « **Fait du Prince** », où comment s'approprier l'espace public, à des fins et intérêts personnels. Et pour surveiller cette « **mauvaise pratique** », de faire appel à la société **5/5** pour qu'un vigile soit présent sur le site ! **Question:** qui règle la facture (la Mairie où le Club sportif avec la subvention de la Ville) ?

Démonstration: transformer les soirs de matchs, un bout de route et un parking (d'habitudes publics) en espaces privés, sans aucun titre !



©

MédiaChartres





mitoyen avec la

Gendarmerie ?





· **MédiaChartres**, s'interroge sur la date du retour de la résipiscence ?

Martine Leroy

GOOD NEWS ?

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres revient sur le rachat de **Go sport**, par la société **Intersport**

[**https://presse.intersport.fr/intersport-en-france/**](https://presse.intersport.fr/intersport-en-france/)



devient

Une suite logique, après des mois de suspenses: (sources)

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/rachat-de-go-sport-intersport-reporte-la-mise_AN-202304280507.html

https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/go-sport-un-grand-soulagement-pour-les-2200-salaries-michel-ohayon-jette-le-ponge-2756322.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR2jlMn7etJlutKvXziETK31NCgRH0uUUcDBscvQd2Xkaa2FBtMR_iqDk-4#Echobox=1681873457



Mais une question subsiste, que vont devenir le magasin et le personnel (20 personnes) de Chartres centre



ville, Place des Épars , car depuis le 18 Aout 2021 un nouveau magasin **Intersport**, à ouvert à **Barjouville** (28630) commune limitrophe de **Chartres**, disposant d'une surface de vente de **1800 m²** et de **20 employés**

(es).



Souhaitons que le magasin de **Chartres**, garde sa place (**emplacement N° 1**) et le personnel au grand complet. Un choix difficile.

Le Nom « **Intersport** » n'est (pour les plus anciens de Chartres et l'Agglo), pas inconnu. Il à exister une boutique, Place Billard « **La Hutte Intersport** » tenue par M. et Mad **Berger**, dans les années 60/70/ 80. Et également une surface « **Intersport** » 31/33 rue de Général Patton, à l'emplacement de l'actuel magasin « **Leader Price**» .

Un dossier judiciaire est fermé, un dossier social est à l'étude.



© CanStockPhoto.com

MédiaChartres va suivre l'évolution (et le dénouement).



Dernière minute:
https://actu.fr/economie/lyon-le-mans-rouen-voici-les-magasins-go-sport-qui-ferment-definitivement_59407463.html

Clara Hirch

FÊTE DU 1er MAI

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres vous souhaite un bon 1er Mai.

-La tradition veut que l'on offre du muguet pour porter bonheur le **1er-Mai**.

Un brin de muguet pour porter bonheur le **1er-Mai**. C'est l'autre symbole de cette journée marquée par la **fête du**

travail. Les délicates clochettes de cette fleur originaire du Japon exhalent un parfum synonyme de l'arrivée des beaux jours. Mais d'où vient cette tradition bien ancrée ?

Il faut remonter au Moyen Âge pour retrouver l'origine de cette pratique. Le muguet est alors associé à **l'arrivée du printemps**, sa blancheur est un symbole de pureté et il est censé chasser les malédictions de l'hiver. On l'accroche aussi à la porte des futures mariées en **signe virginal**. Cette symbolique plonge ses racines dans les traditions celtes ainsi que les cérémonies romaines faites à Flora, déesse des fleurs.

Du roi Charles IX au maréchal Pétain

C'est **Charles IX** qui assoit la tradition. Le muguet s'offre alors volontiers en couronne de fleurs le 1er mai comme porte-bonheur pour l'arrivée du printemps. Très touché par ce geste qu'il découvre lors d'une visite dans la Drôme, le jeune roi décide de le généraliser dès l'année suivante lors de son sacre en 1561. Désormais, les dames de la Cour recevront le 1er mai un brin de muguet. Et la pratique n'a cessé de gagner en popularité au fil du temps.

L'églantine rouge des travailleurs

Mais c'est le **maréchal Pétain** qui l'ancre définitivement à la Fête du travail en 1941 sous le régime de Vichy. Cette année-là, le **1er mai** devient officiellement la **Fête du travail** et de la concorde sociale, à grand renfort d'affiches, une appellation qui remplace la **journée internationale des travailleurs** qui avait été instaurée en France en 1890 suite au mouvement venu des États-Unis pour obtenir de meilleures conditions de travail. Dans la foulée, Pétain remplace aussi **l'églantine rouge**, jugée trop prolétarienne et révolutionnaire, qui était arborée par les travailleurs par du muguet blanc !

Aujourd'hui, la coutume veut que l'on offre trois brins de muguet, composés idéalement de 13 clochettes, chiffre porte-

bonheur. On l'offre à ses proches et à ceux que l'on aime

sources : **L'INDEPENDANT**

MédiaChartres Noël Lechable

CIEL COUVERT ...

MédiaChartres soutien le monde médical

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres révèle, que le ciel s'obscurcit, pour le « locataire » depuis 20 ans, de la **Mairie de Chartres**. Les nombreuses plaintes s'amoncèlent désormais, sur les bureaux des **Juges du tribunal de grande instance de Nanterre**.



TGI de Nanterre



Difficile de les quantifier, mais une chose est certaine, le Maire va devoir s'expliquer sur les reproches qui lui sont faites.



Liste non exhaustive: [...]

https://abonnement.lefigaro.fr/lefigaro?redirect_uri=https%3A%2F%2Fwww.lefigaro.fr%2Fflash-actu%2Fchartres-le-maire-mis-en-examen-pour-abus-d-autorite-dans-un-dossier-immobilier-20230414&ac_cmd=no_show&origine=VWH210016&ga_source=VWH210016_bandeau_cookie_consent

https://www.bfmtv.com/politique/chartres-le-maire-vise-par-une-plainte-pour-prise-illegale-d-interets_AN-202210060768.html

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/jean-pierre-gorges-maire-de-chartres-mis-en-examen-pour-abus-d-autorite-dans-un-dossier-lie-au-plateau-nord-est_14294651/

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-dans-le-collimateur-d-anticor-2743870.html>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-mis-en-examen-pour-abus-d-autorite-dans-un-dossier-immobilier-2754374.html>



MédiaChartres

« le ciel se couvre, au dessus de la Ville de Chartres »

Sandra Michelle

FLASH BACK !

MédiaChartres avait relevé dans le Quotidien local, en date du **16/11/22**, un article qui pouvait laissé « **dubitatif** » et « **perplexe** », en voici la (les) raison (s) !

(**extrait**) – Les agents de la police municipale de Chartres ont procédé à des contrôles, assortis d'une verbalisation systématique, pour l'infraction constatée en matière de **non-respect de la réglementation du transit des plus de 10 tonnes dans la ville**.

La **police municipale de Chartres** poursuit ses opérations de contrôles à destination des transporteurs en transit qui ne respectent pas le contournement de la ville en empruntant la rocade, et préférant traverser la commune.

Depuis le début du mois de novembre, les forces de l'ordre ont ainsi intercepté six routiers en infraction alors qu'ils circulaient sur des avenues. Les chauffeurs concernés ont reçu

une contravention de 135€.

La police municipale espère que l'information circulera dans l'univers des transporteurs. « Ces types de contrôles vont se poursuivre régulièrement » .



Où en sont, à ce jour, les « bonnes intentions » ?

Rien n'a vraiment changé, un balai incessant de PL circule régulièrement en ville. La faute (en grande partie), aux

chantiers et promotions immobilières, dans **Chartres** aujourd'hui.

MédiaChartres rappel (accessoirement) que, « **la loi est la même pour tous** ».

Le domaine public fait régulièrement l'objet de travaux, l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par le Maire est nécessaire avant tout chantier. Il en est de même pour les occupations temporaires du domaine public routier, cette dernière doit être, **OBLIGATOIUREMENT** affiché **VISIBLEMENT**.

Pour en savoir plus:

<http://www.laviedesreseaux.fr/Consultez-nos-themes-reseaux/Autres/Les-arretes-et-autorisations-de-voirie-definition-et-legislation2>



Alexandra Simoni

Quelques infractions: (extrait des archives)



05 07 2022

15h22

Blv Foch



et des centaines d'autres ...

LES CHANCEUX 3 (et dernier)

MédiaChartres soutien le monde médical



Troisième volet:

MédiaChartres termine le chapitre « **chanceux** » en prenant pour exemple, un artisan local, spécialisé dans la restauration immobilière (...)

Régulièrement affiché sur les échafaudages de restaurations d'habitations, en Loi « **ORI** » l'artisan est l'un des seuls, à bénéficier de l'indéfectible soutient de la **Mairie** et à être référencé par Ses **SEMs** locales (satellite, bras ouvriers et CA de la Mairie). Un jonglage de chantier en chantier (avec une équipe restreinte), mais une flotte de véhicules toujours grandissante (?)

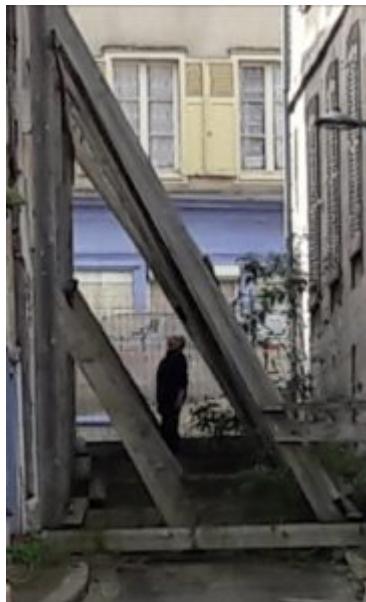
<https://outil2amenagement.cerema.fr/l-operation-de-restauratio>

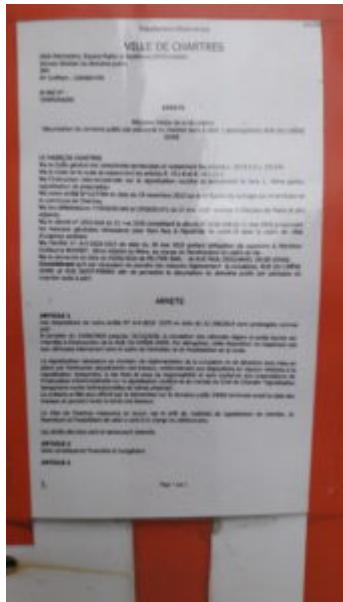
n-immobiliere-ori-r801.html

Du neuf à l'ancien, l'irréversible chute !

https://www.tf1info.fr/immobilier/video-tf1-maisons-individuelles-plebiscitees-par-les-francais-elles-sont-devenues-quasiment-inaccessibles-2254501.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1681850480&fbclid=IwAR0VzS4gw3Q1ddF4UNlMVCFZ1RDyU-6t_pGfoEilmZnp4XfFG0gdbr1RDz0#xtor=CS1-1-%5BEchobox%5D

Chartres: Depuis des années, les publications de mises en « **loi ORI** » se multiplient sur la Ville et l'Agglo, la vétusté et le réchauffement climatique accentuant le phénomène de détérioration des bâtisses. Des mises en chantier et des placements en sécurisation, empêchent les riverains de circuler normalement, parfois, pendant ... des années !







© MédiaChartres





29 12 2021



Un chantier situé rue **St Pierres/Chêne doré** à Chartres, en est le **parfait exemple**. La rue est barrée depuis ... **5 ans** (+/-) par un arrêté émanant des services compétents de la Mairie, **mais**

.... le bénéficiaire à juste « **oublié** » que l'arrêté à une durée limitée dans le temps, et celui de la rue du **Chêne Doré** (comme d'autres) est périmé depuis ... **2020** ? Il appartient au pétitionnaire de veiller à ce « **détail** » et de faire prolonger la validité de l'autorisation, à défaut, **il est en infraction**

Les services municipaux (**police**) assument et tolèrent avec bienveillance, cette **infraction à durée illimitée.**

Le contrevenant et ses sous traitants, s' arrogent tous les jours, le droit de **stationner illégalement** en laissant comme signature, **l'huile coulant des véhicules sur la chaussée !**

Situation inadmissible, pour ceux qui se font verbaliser où vont en fourrière tous les jours, dans les rues de Chartres.



constaté: (avantages/infractions)

1- Mairie et « **ORI**« en passant par les **SEMs**: plus d'appel d'offre, permis et autorisations (divers) accordés d'office, contrôle inexistant, financements « **privés** » (surtout de transparence), infractions au code de la route et du travail, occupations et dégradations de l'espace public sans titre etc.

2- la loi: poids lourds en zone interdite au plus de 3,5 tonnes, dépôts de bennes, personnel sans casque, occupation illicite de l'espace public etc.





© MédiaChartres

La loi (pour rappel) est, et doit être la même pour TOUS, aucun passe-droit où privilège n'est admissible, où tombe de facto, sous le coût du délit de favoritisme **Code pénal Article 432-14**

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/scpc2002-5.pdf



De plus, d'après les professionnels contactés par MédiaChartres, il aurait été plus rapide, et surtout moins onéreux de reconstruire à l'identique, plutôt que de vouloir s'acharner à restaurer (même en secteur sauvegardé) ! Une logique, qui n'en n'a pas ...

Un éclairage indispensable, sur la vie au quotidien des « backstages » !



Clara Hirch

LES CHANCEUX ... (2)

MédiaChartres soutien le monde médical



Deuxième volet:

MédiaChartres poursuit son enquête, sur les raisons qui poussent les collectivités locales à la bétonisation (urgente) des Villes.

retour

Il faut repartir en **1981**, avec l'avènement de la loi de décentralisation (dite, **loi Defferre**):

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/38438-les-lois-defferre-premieres-lois-de-decentralisation>

et plus tard, suite à une consultation nationale en **2019**,
« **l'évolution** » de [cette] dernière, promulguée le **21/02/2022**

<https://www.vie-publique.fr/loi/279815-loi-3ds-decentralisation-deconcentration-collectivites-locales>

Résumé: L'état offre aux collectivités locales, des compensations pour faire « **passer** » les nouvelles servitudes et manques à gagner Il ferme les yeux sur le développement des SEMs, SPLs et autres entités, placées sous le contrôle des communautés de communes où des Mairies, créant ainsi, des « **entorses** » au droit Français (mais, tolérées) ... faute de mieux. Une sorte de contrat « **donnant/donnant** » !

<https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html>



signer ici !

Il se crée ainsi, en France, de nombreux **conflits d'intérêts**, comme la gestion des « **annexes** » par des conseillers (es) municipaux (les), sans que **PERSONNE** ne s'offusque ... les services de l'État compétents étant « **appelés** » à regarder



ailleurs.

<https://books.openedition.org/putc/724>

À la demande des dirigeants (tes) des satellites des Mairies ou de l'Agglo, il est accordé sans aucune restriction: des occupations d'espaces Public, des permis de démolition et de construire (à soit même), des révisions du PLU (plan local d'urbanisme) etc ... sans **AUCUN** contrôle !



Et même un **BONUS** au tableau, concernant l'obligation de: » **Transparence de la vie publique et lobbying**«

Les **obligations déclaratives des élus locaux auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)** sont ... allégées (?) <https://www.hatvp.fr/>

Chacun est désormais libre et « **Prophète en sa Ville**« . Il peut conduire la politique qu'il entend ! Même si elle est destructrice, pas « **vraiment légale** » et sujet à questions.

<https://www.bing.com/videos/search?q=loi+de+d%c3%a9centralisation&docid=603507363984842607&mid=652B8E7345BD12B72B7A652B8E7345BD12B72B7A&view=detail&FORM=VIRE>

À ce jour, il n'est toujours pas envisagé par les autorités, de saisir le législateur, afin de mettre de l'ordre et réglementer cette **situation d'exception Franco/Français**.



La justice va t'elle reprendre la main (?)

MédiaChartres prolonge le sujet, avec à venir et en ligne de mire, des exemples concrets.

PROCHAINEMENT

Sylvie Muller

LES « CHANCEUX » ...

MédiaChartres soutien le monde médical

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



Premier volet:



Enquête

Dans le dédale de la **jungle des promotions immobilières de Chartres**, **MédiaChartres** à « **essayé** » de comprendre, **pourquoi et comment**, un « **CLUB** » de Sociétés et d'Artisans étaient présents, sur tous les chantiers ?

Le club

club privé

Pourtant, les prétendants ne manquent pas, serait-il alors possible que ce « **CLUB** » (très fermé), face payer un « **droit d'entrée** » et peut être même, une (des) « **cotisation** » régulière où ponctuelle, et si oui, **de combien, sous quelle forme et à destination**

... de qui ?





Les **membres** bénéficient de conditions particulières, d'innombrables avantages, de dérogations (lois), de bienveillance/tolérance, de protections multi-services et de nombreux autres priviléges [...] appelés ordinairement, « **SERVICES** ».

Ils sont référencés, et à ce titre, bénéficient des faveurs du contrat du « **CLUB** » !



Supervisés par: la Mairie, l'Agglo et ... quelques représentants de l'État, les **adhérents** se sentent totalement protégés, et à ce titre se permettent tout les débordements possibles, sans aucun complexe où retenue !



Il pourtant de notoriété publique, que le large secteur du

BTP, est l'un plus gros vecteur de blanchiment d'argent, mais également, le plus gros employeur de travail dissimulé (infractions au code du travail), du non respect des droits de l'homme (à l'égard des employés détachés), et d'un grand nombre d'autres irrégularités.

<https://monimmeuble.com/actualite/blanchiment-dargent-limmobilier-est-un-secteur-a-risque>

<https://doc.cncc.fr/docs/analyse-sectorielle-des-risques/attachments/asr2019>

<https://www.economie.gouv.fr/tracfin>

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418331

Est-il possible, de parler dès lors et en droit, de



« complicités » ?



de part de nombreux points importants, où les contrôles brillent par leur absence !

MédiaChartres va détailler (en plusieurs volets) la schématique et les différents circuits.

Alice Cellier